

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

23 jan 1887.
Dossier concernant les renseignements
demandés sur l'atelier de moulage

N° 2732

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

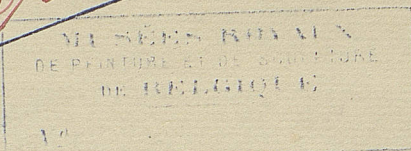
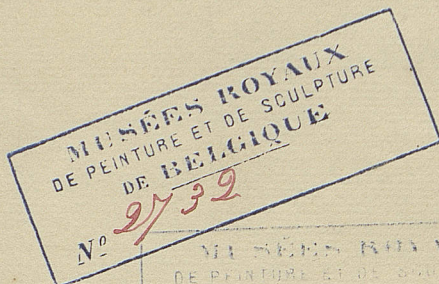
D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2732 Renseignements demandés sur l'atelier de moulage.

Hoofddirectie.

Amsterdam, den 23 Februari 1887

N^o 569Bericht op ~~schrijven van~~betreffende atelier de
moulage

Men gelieve bij het antwoord nauwkeurig het
onderwerp, de dagteekening en het nummer
van dit schrijven te vermelden.

BIJLAGEN

J'ai l'honneur d'avoir recours à votre
obligeance en vous priant de bien vouloir me
procurer quelques indications au sujet de
l'atelier de moulage qui est installé, sauf erreur
de ma part, au Musée Royal de Bruxelles.

- 1- L'atelier dépend-il de l'administration du Musée?
- 2- L'administration se charge-t-elle directement
de l'exploitation des moulages? Ou bien
- 3- L'Etat laisse-t-il ce soin à un ou plusieurs
particuliers en se réservant le droit de contrôle?
- 4- Quelles sont dans ce dernier cas les conditions
et les restrictions faites par l'administration?
- 5- Existe-t-il un échange de moulages avec d'autres
Musées et d'autres administrations et sur quel
pied cet échange est-il basé?

En m'excusant auprès de vous de la peine
que je vous cause, je vous prie de bien vouloir agréer
l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur-Général du Musée
de l'Etat

Aan
Monsieur le Directeur-Général
du Musée Royal

Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2732

Brun 10 Mars 1882,

à M^{le} Ministre des
Agricultures.

Par la lettre ci-jointe
en copie, M^{le} Directeur -
général du Musée d'Amster-
dam nous demande de lui
fournir différents renseigne-
ments sur l'atelier d'
moulage qui il croit établi
aux Musées roy. de Peinture
et de Sculpture de Belgique.
Ce Service étant étranger
à nos attributions, nous
pouvons, M^{le} Ministre,
ne pouvoir mieux faire
que de vous transmettre la
demande qui nous est
parvenue, en vous priant
de vouloir bien nous
donner les renseignements
nécessaires afin que nous

puissent répondre au vœu
qui vous est exprimé,
à savoir que vous ne fagiez
à propos de les faire trans-
mettre directement au
Muni d'Amsterdam.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

W. H.

L. E. L. L.